



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Cour des comptes

Genève, le 26 juin 2007

*Aux représentant-e-s de la presse
et des médias*

Conférence de presse de la Cour des comptes

Cour des comptes: les premiers rapports dévoilés

Les magistrats de la Cour des comptes ont dévoilé ce jour leurs trois premiers rapports qui concernent la Police, le Fonds d'Équipement Communal et la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE.

Police genevoise

La Cour a procédé à un double audit de gestion, touchant d'une part la fonction financière de la Police et d'autre part le projet informatique du Service des contraventions.

La Cour a émis 14 recommandations portant sur l'amélioration de la gestion comptable, budgétaire et organisationnelle de la Police, dont le coût additionnel est non significatif et dont les économies mesurables, selon leur niveau d'application, peuvent s'élever à 1 million par an.

Concernant le projet informatique, la Cour a identifié de graves dysfonctionnements dans un projet devisé initialement à 2,7 millions pour une mise en place en juin 2003, et dont la facture finale s'élèvera probablement à plus de 8 millions pour une mise en place prévue en décembre 2009. La Cour a relevé que ce projet est un exemple d'illégalité, d'irrégularité comptable et de mauvais emploi des fonds publics, qui viole plusieurs dispositions légales. La Cour a émis 4 recommandations permettant d'atteindre une situation de bonne gestion.

Fonds d'équipement communal

La Cour a mené un audit de légalité relatif à un versement de 11 millions par le Fonds d'équipement communal destiné au remboursement d'une dette de la Fondation du Stade de Genève à l'égard de l'entreprise Implenia (anciennement Zschokke). La Cour estime que ce montant de 11 millions a été utilisé avec l'aval des institutions concernées, en conformité avec le cadre légal.

Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

La Cour a mené un audit de légalité relatif aux normes comptables utilisées par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE. A ce titre, la Cour relève que la manière adoptée par la Fondation pour tenir et présenter ses comptes est conforme à la législation qui lui est applicable.

Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007, la Cour des comptes est chargée de vérifier la légalité des activités, la régularité des comptes et de s'assurer du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par l'Etat, les communes et les institutions ou services qui en dépendent.

Récemment dotée d'une douzaine de collaborateurs de haut niveau (experts-comptables, responsables financiers, contrôleurs de gestion, experts informatiques, etc.), la Cour est désormais au complet. Toute personne peut lui communiquer des informations relatives à la gestion de l'Etat, des communes et des organismes subventionnés.

Les rapports de la Cour sont publics et librement disponibles, avec de nombreuses autres informations (notamment les modalités de communication à la Cour), sur le site

<http://www.geneve.ch/cdc>

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Madame Antoinette Stalder, Présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 91, e-mail : antoinette.stalder@etat.ge.ch*